



LAISSEZ-PASSER LOISIR  
POUR **MON** ACCOMPAGNATEUR

**Pour les personnes handicapées  
qui visitent le Québec**

## Qu'est-ce que la CAL ?

La Carte accompagnement loisir donne l'avantage à la personne qui vous accompagne de bénéficier d'une entrée gratuite lors de vos sorties touristiques, culturelles et de loisirs.

Afin de vérifier votre éligibilité, veuillez lire les sections suivantes et remplir votre formulaire de demande.

## Personne non-résidente du Québec

On désigne par personne non-résidente du Québec toutes personnes dont le lieu de résidence est à l'extérieur du Québec. Par exemple : Ontario, Colombie-Britanique, France, Allemagne, Belgique, Chine, Thaïlande, etc.

## Projet pilote

Afin de répondre à un besoin grandissant et à de nombreuses demandes reçues, l'AQLPH vous propose de contribuer à un tout nouveau un projet pilote pour les personnes handicapées qui résident hors de la province du Québec afin de leur offrir la possibilité d'obtenir une Carte accompagnement loisir (CAL).





## Quels sont les critères pour obtenir votre CAL ?

### 1. Avoir un handicap

Une déficience, une incapacité physique ou intellectuelle

### 2. Être âgé de 5 ans et plus

### 3. Avoir besoin de l'aide d'une personne qui vous accompagne pour participer à une activité de loisir, culturelle ou touristique

Avoir besoin d'accompagnement pour :

- Vous orienter
- Vous déplacer
- Vous alimenter
- Communiquer avec les autres
- Faire l'activité de façon sécuritaire
- Vous aider dans vos besoins personnels



## Effectuer une demande

<https://www.carteloisir.ca/nonresident>

### 4 étapes

1. Remplir votre demande
2. Joindre votre preuve d'admissibilité
3. Inclure votre photo version jpeg
4. Envoyer votre demande par courriel :  
cal@aqlph.qc.ca

Prévoyez **10 à 15 jours ouvrables** afin que votre demande soit approuvée et que votre CAL soit acheminée en version numérique par courriel.

## Où utiliser ma CAL ?

Dès la réception de votre CAL, vous pouvez planifier vos sorties touristiques, culturelles et de loisirs au Québec en consultant ces différentes ressources :

- Organisations partenaires de la CAL
- Le Québec pour tous



## Carte accompagnement loisir (CAL) numérique

### Présentez votre CAL

N'oubliez pas de garder sur vous, une pièce d'identité au cas où l'un de nos partenaires aurait besoin de vous identifier.

